

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

**Communes situées dans le périmètre d'exposition aux risques :** Moirans, Saint Quentin sur Isère, Veurey-Voroize et Voreppe

Le préfet de l'Isère informe que par arrêté préfectoral, il sera procédé du **1er octobre 2018 au 2 novembre 2018 inclus**, pour une durée de 33 jours, à une enquête publique portant sur l'approbation du projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'établissement TITANOBEL de Saint Quentin sur Isère et concernant les communes de Moirans, Saint Quentin sur Isère, Veurey-Voroize et Voreppe. Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Voreppe. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision d'approbation du plan de prévention des risques technologiques pouvant être adoptée au terme de l'enquête. Monsieur Guy DELPAL, ingénieur chargé de mission à EDF retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête peut être consulté par le public :

- sur le site internet de la préfecture de l'Isère à l'adresse : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) (rubrique : Publications > Mises à disposition - Consultations & enquêtes publiques) ;
- sur support papier dans les mairies suivantes aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces lieux : Moirans (Place de l'Assemblée Départementale, 38430), Saint Quentin sur Isère (481 Rue du Vercors, 38210) , Veurey-Voroize (2 Rue de la Gilbertière, 38113) et Voreppe (1 Place Charles de Gaulle, 38340)
- sur un ordinateur en mairie de Voreppe, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ce lieu.

Le public pourra consigner ou adresser ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur les registres mis à disposition dans les mairies de Moirans, Saint Quentin sur Isère, Veurey-Voroize et Voreppe aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces lieux ;
- par courrier, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique, en mairie de Voreppe – 1, place Charles de Gaulles – 38340 Voreppe – en mentionnant : « PPRT de Saint Quentin sur Isère – À l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur » ;
- par voie électronique, à : [ddt-pprt-saint-quentin-sur-isere@isere.gouv.fr](mailto:ddt-pprt-saint-quentin-sur-isere@isere.gouv.fr).

L'ensemble des observations et propositions du public inscrites sur les registres, ou transmises par courrier ou par voie électronique, sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) , rubrique : Publications > Mises à disposition - Consultations & enquêtes publiques ).

Monsieur Guy DELPAL se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations concernant le projet de PPRT en mairie de :

- Saint Quentin sur Isère – le mercredi 24 octobre 2018 de 09h00 à 12h00.
- Veurey-Voroize – le samedi 13 octobre 2018 de 9h00 à 12h00.
- Voreppe – le jeudi 4 octobre 2018 de 9h00 à 12h00.  
– le vendredi 2 novembre de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, établis à l'issue de l'enquête, seront consultables par le public dans chacune des mairies concernées par le périmètre d'enquête, ainsi qu'en préfecture de l'Isère et sur le site internet de la préfecture de l'Isère, pendant une durée d'un an.

Des informations peuvent être demandées par courrier adressé à :

- la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère - service sécurité et risques – 17, Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 GRENOBLE CEDEX 9